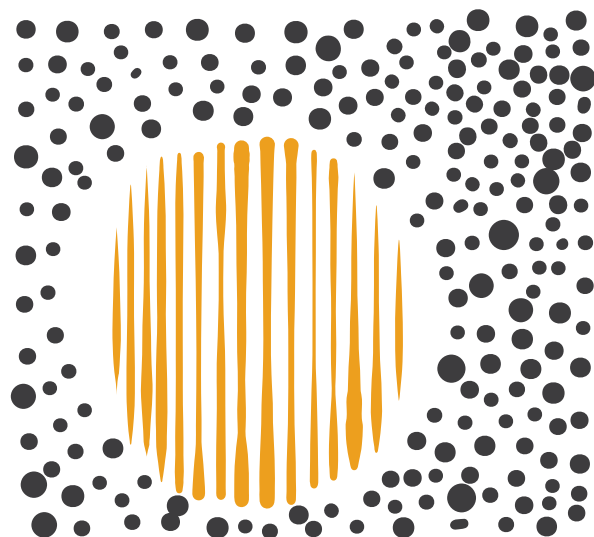


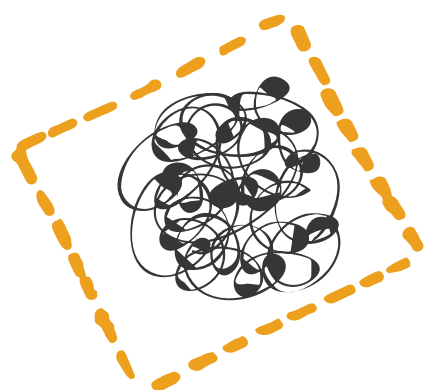


**COLLÈGES**

**EN  
SCÈNE**



**DOSSIER DE  
CANDIDATURE  
2023-2024**



LE DÉPARTEMENT  
**Marne**  
A L'INITIATIVE !



# LE DISPOSITIF **COLLÈGES EN SCÈNE**

L'éducation artistique et culturelle est depuis de nombreuses années une priorité pour le Département de la Marne. « Collèges en scène » propose aux élèves de vivre une expérience unique : travailler avec des artistes et découvrir leurs univers.

Tout l'enjeu repose en effet sur l'**acquisition de connaissances, la pratique dans le cadre d'ateliers, le rapport direct aux oeuvres et aux artistes.**

« Collèges en scène » constitue la pierre angulaire de la politique départementale en faveur d'une ouverture culturelle pour les collégiens marnais.

## **COLLÈGES EN SCÈNE, C'EST ...**

### **UNE PRATIQUE ARTISTIQUE**

Les élèves sont initiés à une pratique artistique lors d'ateliers avec des professionnels de l'art et de la culture

### **UNE RENCONTRE AVEC UNE ŒUVRE**

La découverte d'une oeuvre artistique lors d'une sortie dans une salle de spectacle ou d'une présentation d'une étape de travail au collège

### **UNE RENCONTRE AVEC LA SCÈNE**

Une restitution du travail des élèves est organisée au collège ou dans une salle de spectacle



# CAHIER DES CHARGES

**Avant de déposer un dossier de candidature, les structures et compagnies culturelles devront impérativement solliciter un rendez-vous avec la chargée de coordination de Collèges en scène afin de lui présenter plus en détail l'action proposée.**

## CADRE GÉNÉRAL DU DISPOSITIF

- Les projets peuvent être déposés par des artistes, compagnies, structures culturelles **domiciliés dans le département de la Marne**. Le dépôt des candidatures s'effectue par mail **jusqu'au dimanche 5 février 2023 (minuit)**.
- **Les projets s'adressent à l'ensemble des 59 collèges** publics et privés de la Marne. Ils doivent donc pouvoir s'adapter à tous les élèves.
- **Chaque projet doit pouvoir s'inscrire dans un programme scolaire** et se distinguer des projets déjà financés par le Département tels que les Projets Artistiques Globalisés, Collège au Cinéma, Collèges à l'Opéra, les classes à PAC.

## OBJECTIFS

- Contribuer à un **égal accès à la culture** en tout point du territoire départemental,
- Créer les conditions pour les collégiens d'une **réelle rencontre** avec une oeuvre, une pratique artistique et un apprentissage,
- Donner la possibilité aux collégiens de **découvrir des oeuvres** et de **pratiquer une discipline artistique** encadrée par des artistes engagés dans des actions de création sur le territoire,
- Permettre à la **diversité des expressions artistiques et culturelles** de s'exprimer au sein des collèges,
- **Restituer** par le biais d'un spectacle ou d'une exposition ce que les collégiens ont pu créer durant les ateliers.

# MODALITÉS GÉNÉRALES

## STRUCTURATION DE L'ACTION

- Chaque projet concerne un ou plusieurs groupes classe **uniquement sur le temps scolaire**.
- Il est organisé en **trois temps principaux** :
  - 1. La pratique** : le projet doit comporter un temps de pratique collective ou individuelle pendant plusieurs ateliers étalés sur l'année ou pendant un temps dédié banalisé,
  - 2. L'acquisition de connaissances** : l'élève doit pouvoir s'approprier un lexique spécifique et simple, pour lui permettre d'exprimer ses émotions, de porter un jugement construit, de pouvoir analyser et développer son esprit critique,
  - 3. La rencontre** : directes et indirectes, avec des oeuvres et des artistes, avec la scène et des lieux de culture.
- Tous les projets doivent également avoir un **temps dédié à la clôture du projet**, sous forme de spectacle ou d'exposition du travail effectué.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTION

- Le montant nécessaire à la réalisation du projet est versé sous forme de **subvention**, après validation de l'action par les élus de la 4<sup>ème</sup> Commission et le vote en Commission Permanente,
  - Le **versement de la subvention** est conditionné par la transmission au Département du calendrier prévisionnel par la structure ou l'artiste menant le projet,
  - Le montant maximal de la subvention est déterminé en fonction du budget validé par la Commission Permanente, et réajusté sur présentation du bilan définitif signé et certifié conforme du Président ou du Trésorier,
  - Une **convention** sera établie entre le Département de la Marne, la structure culturelle et l'établissement scolaire. Elle précisera les modalités de l'action, de l'attribution et du versement de la subvention.
- 
- **La participation à Collèges en scène est limitée à 3 années consécutives.**

# INFORMATIONS

## CALENDRIER DE L'APPEL À PROJET

### NOVEMBRE 2022

- publication de l'appel à projet sur le site internet [www.marne.fr](http://www.marne.fr) (rubrique Les Actions > éducation et jeunesse > Projets éducatifs dans les collèges)

### JUSQU'AU 5 FÉVRIER 2023 (MINUIT)

- date limite de dépôt des dossiers par mail uniquement

### DU 5 FÉVRIER AU 31 MARS 2023

- examen des propositions
- présentation des projets au coordonnateur second degré de l'Éducation nationale

### AVRIL 2023

- présentation des propositions aux élus de la 4<sup>ème</sup> Commission puis en Commission Permanente (pour vote).
- envoi d'une notification de décision écrite aux porteurs de projet précisant si le dossier est sélectionné

### MAI 2023

- élaboration de la plaquette destinée aux collèges

### JUIN 2023

- envoi de la plaquette Collèges en scène aux Chefs d'établissement
- inscription des collèges et attribution des projets par le Service des Affaires Culturelles

### ENTRE SEPTEMBRE 2023 ET JUIN 2024

- réunions entre les établissements et les structures organisées par le Département
  - mise en place des ateliers et des restitutions

## CONTACT

### DÉPARTEMENT DE LA MARNE

**Direction de la Culture, des Collèges, de la Jeunesse et des Sports**

**Service des Affaires Culturelles**

Claire MAURY

2 bis rue de Jessaint- CS 30454

51038 Châlons-en-Champagne

03.26.69.40.55 / 07.70.22.12.52

[claire.maury@marne.fr](mailto:claire.maury@marne.fr)

# AVANT DE COMMENCER ...

Merci de vous référer au cahier des charges avant de remplir ce dossier de candidature.

Chaque dossier devra obligatoirement être accompagné par :

- 1) Un RIB de la structure
- 2) Le C.V. des intervenants
- 3) Au minimum 5 photos formats portrait et paysage en haute définition, du spectacle ou de la structure culturelle en relation avec le projet présenté
- 4) Le logo de la structure,

Vous pouvez joindre toute autre pièce que vous jugerez utile au dossier.

**SANS CES ÉLÉMENTS, VOTRE DOSSIER NE POURRA PAS ÊTRE ENREGISTRÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES DU DÉPARTEMENT.**

# IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

**NOM DE LA STRUCTURE :**

**DATE DE CRÉATION DE LA STRUCTURE :**

**RAISON SOCIALE (SI DIFFÉRENTE) :**

**STATUT JURIDIQUE DE LA STRUCTURE :**

- ASSOCIATION
- COMPAGNIE
- STRUCTURE DE DIFFUSION
- AUTRE (PRÉCISER)

**NUMÉRO SIRET :**

**CODE APE :**

**NUMÉRO DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE :**

**ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :**

**CODE POSTAL :**

**COMMUNE :**

**TÉLÉPHONE :**

**ADRESSE E-MAIL :**

**SITE INTERNET :**

**ADRESSE DE CORRESPONDANCE, SI DIFFÉRENT DE CELLE DU SIÈGE SOCIAL :**



# CONTACTS DE LA STRUCTURE

## LE REPRÉSENTANT LÉGAL (PRÉSIDENT OU AUTRE PERSONNE DESIGNÉE PAR LES STATUTS)

NOM :

PRÉNOM :

QUALITÉ :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE E-MAIL :

## LA PERSONNE RÉFÉRENTE DU DOSSIER :

NOM :

PRÉNOM :

QUALITÉ :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE E-MAIL :

# VOTRE PROJET COLLÈGES EN SCÈNE

Vous pouvez consulter la plaquette Collèges en scène 2022-2023 afin de vous aider à rédiger votre projet. **Le dossier doit être entièrement rempli pour être recevable.**

## CHAMP(S) ARTISTIQUE(S) :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> ARTS DU CIRQUE / ARTS DE LA RUE    | <input type="checkbox"/> ARTS VISUELS / NUMÉRIQUE |
| <input type="checkbox"/> DANSE                              | <input type="checkbox"/> CULTURES URBAINES        |
| <input type="checkbox"/> MUSIQUE                            | <input type="checkbox"/> CULTURE SCIENTIFIQUE     |
| <input type="checkbox"/> MARIONNETTES                       | <input type="checkbox"/> ARTS PLASTIQUES          |
| <input type="checkbox"/> THÉÂTRE                            | <input type="checkbox"/> POÉSIE / SLAM            |
| <input type="checkbox"/> RENCONTRES D'AUTEURS / LITTÉRATURE | <input type="checkbox"/> PHOTOGRAPHIE             |
| <input type="checkbox"/> AUTRE (PRÉCISER) :                 | <input type="checkbox"/> ARCHITECTURE / DESIGN    |

## NOM DU PROJET :

**PRÉSENTEZ VOTRE PROJET (vous pouvez joindre une description plus détaillée en annexe) :**

# **VOTRE PROJET COLLÈGES EN SCÈNE**

# LA PRATIQUE ARTISTIQUE

**COMMENT SERONT DEVELOPPÉS LES ATELIERS ?**

**LES ÉTAPES (préciser le nombre d'étapes, leur contenu et leur volume horaire par classe) :**

# LES CONNAISSANCES

**QUELS SONT LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE VOTRE PROJET ?** (apprentissages et connaissances développés, savoir-faire et savoir-être, etc.)

# LA RENCONTRE ARTISTIQUE

**QUEL SERA LE CONTACT À L'ŒUVRE POUR L'ÉLÈVE ?** (si sortie au spectacle : précisez la date et le lieu si déjà connus, présentation du travail des artistes, exposition, etc.)

# LA RESTITUTION

QUEL TYPE DE RESTITUTION AVEZ-VOUS IMAGINÉ POUR VOTRE PROJET ?

# L'ORGANISATION DE VOTRE PROJET

## **SUR QUELLE PERIODE DE L'ANNÉE SCOLAIRE SOUHAITEZ-VOUS INTERVENIR ?**

(ateliers durant toute l'année, sur un trimestre en particulier ...)

## **PRÉFÉREZ-VOUS UN FORMAT TYPE « RÉSIDENCE » (EN SEMAINE BANALISÉE) OU DES SÉANCES SUR PLUSIEURS MOIS ? POURQUOI ?**

## **DANS COMBIEN DE COLLÈGES SOUHAITEZ-VOUS INTERVENIR ?**

*Attention, il vous sera demandé d'intervenir au minimum dans 2 collèges.*

## **DANS COMBIEN DE CLASSE(S) PAR COLLÈGE SOUHAITEZ-VOUS INTERVENIR ? (maximum 3 classes par collège)**



# L'ORGANISATION DE VOTRE PROJET

**QUELS NIVEAUX DE CLASSES PEUVENT ÊTRE CONCERNÉS PAR VOTRE PROJET ?** (plusieurs réponses sont possibles)

6<sup>ème</sup>

5<sup>ème</sup>

4<sup>ème</sup>

3<sup>ème</sup>

TOUS NIVEAUX

SEGPA / ULIS

## **PRÉCISEZ LE VOLUME HORAIRE DU PROJET :**

- *Le volume horaire global par classe représente le temps passé en classe, durant la totalité du projet, devant les élèves. Minimum 12h d'ateliers par classe.*
- *Le volume horaire par intervenant concerne le temps total passé devant les élèves en classe. Il est à détailler, s'il y a plusieurs artistes.*
- *Le volume global représente le total des heures d'ateliers pour toutes les classes.*

## **VOLUME HORAIRE GLOBAL PAR CLASSE :**

### **NOMBRE D'INTERVENANT(S) :**

### **VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT(S) :**

**intervenant 1** (nom et nb d'heures) :

**intervenant 2** (nom et nb d'heures) :

**intervenant 3** (nom et nb d'heures) :

**intervenant 4** (nom et nb d'heures) :

### **VOLUME GLOBAL DU PROJET :**

### **PRÉSENTEZ LES INTERVENANTS ET JOINDRE LEUR C.V.**

# L'ORGANISATION DE VOTRE PROJET

## LE OU LES INTERVENANTS DISPOSENT-ILS TOUS :

DU PERMIS B :

Oui  Non

D'UNE VOITURE :

Oui  Non

**QUELLES MATIÈRES PEUVENT ÊTRE ASSOCIÉES A VOTRE PROJET ?** (afin de développer au mieux votre action dans le collège, plusieurs professeurs de matières différentes peuvent travailler avec vous)

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> FRANÇAIS                          | <input type="checkbox"/> LANGUES VIVANTES |
| <input type="checkbox"/> ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE    | <input type="checkbox"/> ARTS PLASTIQUES  |
| <input type="checkbox"/> ÉDUCATION MUSICALE                | <input type="checkbox"/> MATHÉMATIQUES    |
| <input type="checkbox"/> HISTOIRE-GÉOGRAPHIE - EMC*        | <input type="checkbox"/> PHYSIQUE-CHIMIE  |
| <input type="checkbox"/> SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE | <input type="checkbox"/> TECHNOLOGIE      |

\*Enseignement Moral et Civique

# VOS MOTIVATIONS

QUELLES SONT LES MOTIVATIONS QUI VOUS CONDUISENT À VOULOIR PROPOSER UN PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR « COLLÈGES EN SCÈNE » DANS LA MARNE ?

# VOS EXPÉRIENCES EN ÉDUCATION ARTISTIQUE

PRÉSENTEZ LES PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE QUE VOUS AVEZ PU MENER (PAC, PAG, ATELIERS ...). PRÉCISEZ SI VOUS AVEZ DÉJÀ TRAVAILLÉ AUPRÈS DE COLLÉGIENS.

# LE BUDGET

## CONDITIONS À RESPECTER :

- Le budget doit être **équilibré en dépenses et en recettes**,
- Le budget prévisionnel doit mentionner **uniquement les frais liés au projet** (heures d'interventions, matériel, frais de déplacements etc),
- Le coût horaire ne doit pas dépasser **50 € TTC**,
- Le budget maximum ne doit pas excéder **8 000 €**,
- Les **repas** sont pris en charge par le collège (cantine),
- Les **frais d'hébergement** peuvent exceptionnellement être pris en charge dans le cadre d'une résidence, qui impliquerait une présence au collège sur une période concentrée afin d'éviter les allers-retours,
- **Si une sortie au spectacle** impliquant des coûts de billetterie et de transport supplémentaires est prévue, merci d'en faire part au service dès l'instruction du dossier et de ne pas les inclure dans votre budget mais dans la partie observation ci-dessous,
- Si coût de cession, il doit être **inférieur** aux coûts artistiques et ne doit pas excéder **1 500 € TTC**. Le coût de cession est prévu dans le cas où le spectacle se joue au collège ou dans une salle de spectacle, si la structure déposant le dossier n'a pas de programmation en cours,
- Le projet est voté sur la base du budget prévisionnel et la subvention accordée est une somme maximale qui **ne pourra faire l'objet d'une revalorisation**. Il est donc important de prévoir de la manière la plus exhaustive possible les étapes du projet,
- **Collèges en scène** est un dispositif d'éducation artistique et culturelle. Par conséquent **les frais pédagogiques doivent représenter le poste principal des charges**.
- La préparation des ateliers, incluant également la réunion préparatoire du projet, peut être prise en charge **à hauteur de 10% maximum** des frais pédagogiques.
- **Si une demande d'aide à la création** professionnelle pour le même projet est déposée, il ne pourra pas y avoir de cumul des subventions.

## OBSERVATIONS :

**BUDGET PREVISIONNEL COLLEGES EN SCENE 2023-2024**

DEPENSES				RECETTES	
	Tarif horaire (50€ TTC max)	Nombre d'heures	TOTAL	SUBVENTIONS OU FONDS PROPRES	
<b>FRAIS ARTISTIQUES</b> (heures d'ateliers en classe, préparation)				Département de la Marne	
Salaire intervenant 1				Autres financements	
Salaire intervenant 2					
Salaire intervenant 3					
Salaire intervenant 4					
Frais de préparation des ateliers et de réunion (pas plus de 10% des frais artistiques)					
Coût de cession éventuel (maximum 1 500 €)					
<b>TOTAL FRAIS ARTISTIQUES =</b>			€		
<b>FRAIS TECHNIQUES</b> (matériel pour les ateliers, frais pour la restitution)					
location ou achat de matériel					
costumes					
décors					
<b>TOTAL FRAIS TECHNIQUES =</b>			€		
<b>FRAIS COMPLEMENTAIRES</b>					
Estimation des déplacements des intervenants*					
Estimation des frais d'hébergement si résidence au collège					
Frais administratifs					
<b>TOTAL FRAIS COMPLEMENTAIRES =</b>			€		
<b>TOTAL DEPENSES =</b>			€	<b>TOTAL RECETTES =</b>	€

<b>FRAIS DE BILLETTERIE (tarif par élève)</b> €	Précisez pour quelle sortie :
---	-------------------------------

\* Le ou les collèges où auront lieu les interventions sont déterminés après le vote en Commission Permanente.

Pour estimer vos frais de déplacements, il est conseillé de prendre le collège du département le plus loin de votre point de départ, et de le multiplier par le nombre d'allers-retours nécessaires.

Taux des indemnités kilométriques

	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

**Précisez votre type de véhicule et le tarif kilométrique appliqué :**

